



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pharmacie de garde : une organisation à revoir

Question écrite n° 14839

Texte de la question

M. Rémy Rebeyrotte interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur une expérimentation qui s'est avérée peu satisfaisante et qui pourtant s'est maintenue. Sous le gouvernement Fillon, Mme Merloz, préfète de Saône-et-Loire, s'était portée candidate à une expérimentation concernant les pharmacies de garde : l'existence d'une seule pharmacie de garde sur de grands territoires de Saône-et-Loire, en urbain ou en rural. Conséquence dans un secteur comme l'Autunois-Morvan que M. le député connaît bien, certains week-ends, les familles sont obligées de faire jusqu'à 90 km aller-retour pour trouver des médicaments. Ceci s'aggrave en période hivernale d'autant que le massif du Morvan n'est pas réputé pour son temps clément à cette saison. Aujourd'hui, en permanence, les citoyens opposent la logique écologique : pourquoi déplacer autant d'habitants sur autant de kilomètres alors que le service pourrait être, soit centralisé, comme c'était le cas précédemment (chaque pharmacie d'Autun était de garde une fois tous les deux mois), soit doublonné entre urbain et rural pour des montants financiers qui restent plus que raisonnable. C'est ce type de recul de services au public qui crée un sentiment de déclassement, pour des économies hypothétiques et des inconvénients largement plus importants. Il souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour rétablir un minimum de bon sens.

Données clés

Auteur : [M. Rémy Rebeyrotte](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14839

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 10874

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)